



## CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE

### Entre

**Monsieur le Maire de la Commune de Hières-sur-Amby  
d'une part,**

### Et

.....  
.....  
.....

ci-après dénommé l'utilisateur

### d'autre part,

Il a été convenu un droit d'utilisation de la salle des Fêtes.

**L'organisateur** reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

**L'organisateur** s'engage à faire un usage paisible du bien mis à disposition et à faire respecter l'ordre public.

**La période d'utilisation des locaux s'étendra du**.....

### Objet précis de l'occupation :

Sont mis à votre disposition, 2 balais, 2 serpillières, 2 seaux, 2 raclettes, 1 balai brosse, 1 pelle, pour le nettoyage de la salle, et un balai de cantonnier pour le nettoyage extérieur si nécessaire.

Le demandeur devra se conformer aux prescriptions suivantes :

- prendre connaissance du registre de sécurité du local,
- laisser la salle des fêtes, la cour, et les W.C. dans un état de propreté rigoureuse,
- procéder au ramassage et à l'élimination des détritiques par ses propres moyens,

Le preneur s'engage à prendre une assurance couvrant tout risque lié à l'utilisation de la salle des fêtes. Une attestation justifiant cette assurance devra être présentée au moment du retrait des clefs.

Fait à Hières sur Amby le.....

Le preneur,  
Lu & approuvé

Le Maire,  
Patrick CHOLLIER